

MINISTERE  
DE LA DEFENSE NATIONALE  
MINISTERIE  
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST  
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre : III 07917  
Volgnummer :

ACCEPTÉ  
Com. Cont. : Liège  
Date : 1-10-48

PROPOSÉ le :  
pour :  
Méd. Rés.  
Vol. Guerre

Poste

Groupelement de résistance : Partisans Armés - Secteur E - Brig. 1-2 E<sup>5</sup> RT 1 (contrôlé)  
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : A D A M  
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Victor - Joseph  
Voornamen :

Domicile : rue Deneffe à Couthuin  
Adres :

Lieu et date de naissance : Bouillon - 5 septembre 1913  
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge  
Nationaliteit :

Etat civil : marié  
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : décédé  
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :  
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : ajusteur SNCB  
Beroep en burgerlijk ambt :

As droits éventuels en cas de décès : Epouse  
Gebeurlijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : ne peut préciser  
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : Il devait avoir des attaches avec l'A.S.  
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) : avant son affiliation à mon groupe  
P.A. en décembre 1943 (contrôlé)

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : fusillé à Liège, le 21 avril 1944 par procéd-  
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) : dure accélérée

N° de la carte du groupelement (si possible) : néant  
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ? Labaut Victor (contrôlé)  
Door wie is U aangeworven in de groepering ?



Lieu de votre principale activité : **Pour les P.A. ( A.C. Salzinnes E<sup>6</sup>**

Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :

Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beooraceling :

1°) Sabotage : Pastilles "Wydia" vitrioler - destructions par procédés divers (contrôlé)

2°) Presse-Solidarité : Chef de groupe (contrôlé)

3°) Transport d'armes: entre le secteur E6 et E2 (contrôlé)

4°) Motif d'arrestation : transport d'armes dans le train de Namur à Liège (visite entre Namur et Andenne) (contrôlé)

Avis du commandant du secteur : entre parenthèses.

Le 18 mars 1947.

Le Commandant du secteur,

*J. Jaspogne*  
Jaspogne V.

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,  
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :  
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :

Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de  
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting

l'affiliation au groupement;  
bij de groepeeriing;

2° Que .....  
2° Dat .....

était (n'était pas) (1) affilié au groupement ..... avant le 4 juin 4  
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeeriing ..... or

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au .....  
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot .....

....., pour les motifs suivants) :  
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du  
groupement  
—  
Zegel der  
groepeeriing

Le Commandement National,  
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.  
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat  
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te  
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.  
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.



Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il participe à diverses actions de sabotage, notamment : Pastilles : Pastilles "Wydia" vitrioler -détructions par procédés divers. Transport d'armes et de dynamite entre le secteur de Namur et Liège. Transport d'armes dans le train de Namur à Liège le 21 avril 1944. Arrêté en service commandé en 1944 il fut fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.

A D A M

Victor ,Joseph

BOUILLON le 5 septembre 1913.

Belge

9 février 1948

Bruxelles

soldat

Partisan

décembre 1943

inexistant sous l'occupation

néant

néant

française.

sa veuve:

MAZIERES ,Madeleine ,Julia à SURLÈMEZ-Couthuin  
rue Deneffe.

----- Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS depuis décembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Participation à diverses actions de sabotage ,notamment Pastilles "Wydia" vitrioler -détructions par procédés divers. Arrêté par l'ennemi il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient ,il est fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.

-----  
Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS , actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il participe à diverses actions de sabotage , notamment:  
Sabotage : Pastilles " Wydia " vitrioler -destructions par procédés divers.  
Transport d'armes et de dynamite entre le secteur E.6 et E. 2  
Transport d'armes dans le train de Namur à Liège ( visite entre Namur et Anderne .  
Arreté en service commandé en 1944 il fut fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.

A D A M

Victor, Joseph

BOUTIN le 5 septembre 1943.

Belge

Bruxelles

9 février 1948

soldat

Partisan

décembre 1943

travaillant sous l'occupation

néant

néant

travaillant

sa venue:

MAZIERE, Madeleine, Julie à SURENNE-Continent  
rue Denfert

----- Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis décembre 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Mission de la presse clandestine, récolte de fonds pour soutenir des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Participation à diverses actions de sabotage, notamment l'assassinat "Wydia" vitrioler -destructions par procédés divers. Arreté par l'ennemi il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui résister des secrets qu'il détient, il est fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.



OFFICE DE LA RESISTANCE  
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier 1346.506I.79I7.  
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.  
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

Commission de Contrôle  
Controle Commissie

de LIÈGE I  
van  
palais de Justice  
Rue ..... n° .....  
straat, n°  
à Liège  
te

M (Nom) ADAM (Prénoms) Victor Joseph  
(Naam) (Voornamen)  
rue Deneffe, n° ....., à Couthuin  
straat, n° ....., te  
Province de Liège  
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P.A.  
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) ~~refusée~~ (1) en — ~~toegestaan~~ — — ~~verworpen~~ — ter  
ning als gewapend Weerstander werd  
séance du ..... 194...  
zitting van

Liège, le 1 OCT 1948 194...  
, den

Pour le Président de la Commission,  
Voor de Voorzitter van de Commissie,  
Le Greffier — De Greffier,

  
T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.  
Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

27 février 1948

Eff/79I7/MG/RA

Dewez Lucien

Cher ami,

Jassogne avait introduit un dossier de reconnaissance pour un nommé ADAM Victor, fusillé à la citadelle de Liège le 21/4/1944 et dont l'aynat droit habite rue Deneffe à Surlemmez-Couthuin.

Nous appuyant sur ce dossier nous avons introduit pour l'intéressé une proposition de D.H. qui nous revient parce que Adam a été décoré sur proposition de l'A.S. le 5/7/1947/

Je te saurais gré de réunir éventuellement tous les éléments permettant de pouvoir à suffisance l'appartenance de ce camarade à l'Armée Belge des Partisans à l'effet de constater ce mort à l'A.S.

Amicalement  
Le secrétaire National



OFFICE DE LA RESISTANCE

1ère Section.

III/07917

Au Commandant National  
des P.A.

N° 10109/III

Rappeler en marge dans la réponse  
le Service, la Direction ou Section,  
le Bureau, la Subdivision, le numéro  
et la date de la présente.

ANNEXE 1 dos.

REPOSE

TRANSMIS, en retour, dossier  
proposition D.H. Posthume, ADAM Victor  
en attirant votre attention sur le fait  
que l'intéressé a été décoré par arrêté  
4102 du 5.7.47 sur proposition du Com-  
mandant en Chef de l'A.S.

H: 7917 (1<sup>er</sup> classé)

à Dewez.  
Cher ami,

Le Capitaine Commandant SOFFIE  
Chef de la 1ère Section.

Jattog ne avait introduit un dossier de proposition avec pour un  
ami Adam, Victor, domicilié Hoffy  
à la citadelle de Liège le 11.4.47 et dont l'agent d'origine habite  
Rue Deneffe à Surlinzy, Couhain.

Nous appuyant sur ce dossier nous avons introduit pour l'intéressé  
une proposition de D.H. qui nous revient parce que Adam a été  
décoré sur proposition de l'A.S. le 5.7.47.

Je te saurais gré de réunir éventuellement tous les éléments  
permettant de prouver à l'appréhension de la coté à  
l'Armée Belge des Partisans à l'effet de constater ce fait à l'A.S.  
amicalment



GRUPEMENT DE RESISTANCE ARMEE

ARMEE BELGE DES PARTISANS

en annexe: acte de décès.

ETAT de PROPOSITION  
en vue de l'octroi de Distinctions  
Honorifiques, à titre posthume, en  
faveur des membres de la Résistance  
Armée, tombés au Champ d'Honneur.

Nom : A D A M

Tous les prénoms : Victor, Joseph

Lieu et date de naissance : BOUILLON le 5 septembre 1913.

Nationalité : Belge

Grade et position à l'armée Belge (éventuellement) :

Grade reconnu par le statut de la Résistance : soldat

Fonction remplie au sein du Groupement Partisan

Date d'affiliation au Groupement : décembre 1943

Date de l'admission au Statut par le Commission de Contrôle :

Numéro de la carte d'immatriculation : inexistant sous l'occupation

Distinctions Honorifiques dont l'intéressé est titulaire :

a) à titre militaire néant

b) à titre civile néant

Langue dans laquelle le brevet doit être établie : française.

Adresse de l'ayant droit légal (localité, rue et N°) : sa veuve :  
MAZIERS, Madeleine, Julia à SURLEMEZ-Couthuin.  
rue Deneffe.

RAPPORT :

----- Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis décembre 1943,  
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des  
dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui  
sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le  
soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de  
dynamite. Participation à diverses actions de sabotage, notamment Pastilles  
"Wydia" vitrioler -destructions par procédés divers. Arrêté par l'ennemi  
il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets  
qu'il détient, il est fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.



Citation proposée par le chef du Groupement de la Résistance Armée:

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il participe à diverses actions de sabotage, notamment:

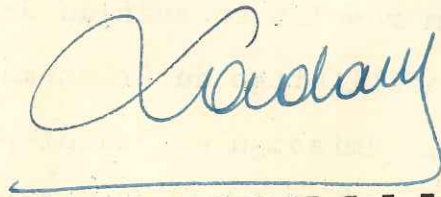
Sabotage : Pastilles " Wydia " vitrioler -destructions par procédés divers.  
Transport d'armes et de dynamite entre le secteur E.6 et E. 2  
Transport d'armes dans le train de Namur à Liège ( visite entre Namur et Andenne.

Arreté en service commandé en 1944 il fut fusillé à LIEGE le 21 avril 1944.

Sceau du Groupement  
de la Résistance Armée :



A. Bruxelles, le 9 février 1948  
Le Chef du Groupement de la  
Résistance Armée :



Vu et approuvé

Sceau de l'Office  
de la Résistance

A, le  
Le chef de l'Office de la  
Résistance,



PROVINCE  
DE

Liège

ARRONDISSEMENT  
JUDICIAIRE  
DE

Huy

ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
DE

COUTHUIN

FAIT SUR PAPIER LIBRE

Pour cause d'indigence constatée le 19

par certificat de M. le Bourgmestre de

Pour renseignement administratif.

Pour le Service de la caisse d'Epargne et de Retraite.

En vertu de la Loi Hypothécaire.

Pour pension de vieillesse.

Pour servir en matière de milice.

affaires militaires

Paraphé conformément à l'art. 44 du Code civil (1)

(1) Seulement pour les pièces jointes au double des registres de l'Etat civil à déposer au Greffe du Tribunal.

ROYAUME DE



BELGIQUE

ETAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

L'an mil neuf cent quarante quatre

le vingt-unième jour du mois de avril

est décédé à Liège, ADAM Victor Joseph, serrurier et  
monteur au chemin de fer, fils de Victor et de VANGHELUWE  
Marie Jeanne, époux de MAZIERES Madeleine Julia, né à  
Bouillon le 5 septembre 1913, domicilié à Surlemmez-Couthuin.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Délivré le 25 août 1947.

L'Officier de l'Etat civil,





MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

le 25. 3. 1950

OFFICE DE LA RESISTANCE

N° : III/07917 -  
1/2.

Ie Section/D.

10, avenue Palmerston-Bruxelles

Au Commandant National

Tél : 33.04.05

... des .....  
P. A.  
.....

Monsieur le Commandant National,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier  
du nommé : .... A. D. A. M., Victor, Joseph.....  
..... né à ... BOUILLON le ... 5/9/48.....  
..... N° : ... III/07917.....

a été transmis à une Commission de Révision pour  
examen .

Motif :

..... Deux dossiers.....  
.....  
.....  
.....

Je vous saurais gré de suspendre toute déli-  
vrance d'attestations à l'intéressé tant que la Com-  
mission n'a pas statué sur son cas.

Veillez agréer, Monsieur le Commandant Natio-  
nal, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
P.O.

Pour le Chef de l'Office de la  
Résistance

Le Capitaine DINANT,  
Chef de Section a.i.

*Veule -  
E. Deneffe  
Lindemans  
Louthuys*



ARMEE BELGE DES PARTISANS  
Amicale  
36, avenue Milcamps  
B R U X E L L E S .  
- - - - -

Bruxelles, le 19.7.1950.

Administration Communale  
de  
SURLEMEZ-COUTHUIN .

7977

Monsieur le Bourgmestre,

Veillez avoir la bonne obligeance de nous faire connaître le plus rapidement possible, l'adresse actuelle de **Mme. Vve. ADAM Victor, née MAZIERS Mad.** anciennement domicilié à Surleméz-Couthuin - rue Deneffe .

A vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée .

*Réponse :*

*a quitté Couthuin pour  
Bouillon où elle a été inscrite  
rue du Brutz n° 22, le 3-5-44  
Couthuin le 22.7.50*

Le Liquidateur National,



R. ADAM.





21.II.1950.

OFFICE DE LA RESISTANCE  
1ère section  
10, avenue Palmerston

BRUXELLES.

EFF.7917/LM.

Messieurs,

Faisant suite à votre lettre du 16.II.1950, réf:  
n° III/7917, nous vous renvoyons en annexe la copie de  
l'attestation définitive au nom de ADAM Victor, reconnu  
par la commission de révision en tant que membre de l'A.S.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre  
considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R.AMAM.